

Tarifs réglementaires

Titre de propriété et plaque d'immatriculation^(*)

Tarification conforme aux exigences de l'arrêté du ministre de l'Équipement et du Transport N° 2374-15 et des notes CNEH 036/2017 et 1034/2019

Pour les cyclomoteurs, les tricycles à moteur et les quadricycles légers à moteur

Prestation	Prix Dhs TTC	Les documents à fournir
Immatriculation	96,00	<p>Documents nécessaires pour les véhicules anciens dont la mise en circulation est avant le 19 mai 2015</p> <ul style="list-style-type: none"> 1- Document justifiant l'appartenance du cyclomoteur au demandeur : <ul style="list-style-type: none"> - La facture d'achat, - Ou l'ancien titre justifiant l'appartenance du véhicule au demandeur, - Ou le certificat de dédouanement si le véhicule est importé, - Ou une déclaration sur l'honneur légalisée, si le demandeur ne dispose pas de document prouvant que le véhicule lui appartient. 2- Documents prouvant l'identité et la résidence de l'acquéreur : <ul style="list-style-type: none"> - Personne Physique : Une copie certifiée conforme de la CIN, lorsque le demandeur est mineur, l'autorisation du tuteur et une copie certifiée conforme de la CIN du tuteur, sont obligatoires. - Personne morale : une copie certifiée conforme du registre de commerce.
		<p>Documents nécessaires pour les véhicules neufs dont la mise en circulation est après le 19 mai 2015</p> <ul style="list-style-type: none"> 1- Document justifiant l'appartenance du cyclomoteur au demandeur : la facture d'achat 2- Documents prouvant l'identité et la résidence de l'acquéreur. <ul style="list-style-type: none"> - Personne Physique : Une copie certifiée conforme de la CIN, lorsque le demandeur est mineur, l'autorisation du tuteur et une copie certifiée conforme de la CIN du tuteur, sont obligatoires. - Personne morale : une copie certifiée conforme du registre de commerce. 3- Si le véhicule est importé : le certificat de dédouanement précisant la cylindrée du véhicule ou la puissance pour les véhicules électriques, ou l'attestation de paiement des droits de douane incluant le numéro de la Déclaration Unique de Marchandises (DUM) et le numéro de quittance des droits de douane. 4- Documents justifiant l'homologation du véhicule : <ul style="list-style-type: none"> - Pour les véhicules homologués par type : une copie du procès-verbal de l'homologation par type et le certificat de conformité délivré par le constructeur ou son mandataire accrédité, - Pour les véhicules homologués à titre isolé : le procès-verbal de l'homologation à titre isolé
Mutation	51,60	<ul style="list-style-type: none"> 1- Demande de mutation selon le modèle du Ministère. 2- Original du titre de propriété au nom du vendeur . 3- Acte de vente établi par un rédacteur public autorisé par les autorités compétentes dans la vente de cyclomoteur. 4- Documents prouvant l'identité et la résidence du nouveau propriétaire du cyclomoteur. <ul style="list-style-type: none"> - Personne Physique : Une copie certifiée conforme de la CIN, lorsque le demandeur est mineur, l'autorisation du tuteur et une copie certifiée conforme de la CIN du tuteur, sont obligatoires. - Personne morale : une copie certifiée conforme du registre de commerce.
Duplicata d'un titre de propriété	51,60	<ul style="list-style-type: none"> 1- Demande de duplicata d'un titre de propriété selon le modèle du Ministère. 2- Déclaration de perte ou de vol du titre de propriété fournie par la Sûreté Nationale ou la Gendarmerie Royale. Si la perte ou le vol a été formalisé à l'étranger : la déclaration de perte ou de vol issue des autorités compétentes étrangères ou des autorités diplomatiques ou consulaires marocaines. 3- Documents prouvant l'identité et la résidence du propriétaire du cyclomoteur. <ul style="list-style-type: none"> - Personne Physique : Une copie certifiée conforme de la CIN, lorsque le demandeur est mineur, l'autorisation du tuteur et une copie certifiée conforme de la CIN du tuteur, sont obligatoires. - Personne morale : une copie certifiée conforme du registre de commerce.
Duplicata d'une plaque d'immatriculation	73,80	<ul style="list-style-type: none"> 1- Demande de duplicata d'une plaque d'immatriculation selon le modèle du Ministère. 2- Copie certifiée conforme du titre de propriété du cyclomoteur. 3- Documents prouvant l'identité et la résidence du propriétaire. <ul style="list-style-type: none"> - Personne Physique : Une copie certifiée conforme de la CIN, lorsque le demandeur est mineur, l'autorisation du tuteur et une copie certifiée conforme de la CIN du tuteur, sont obligatoires. - Personne morale : copie certifiée conforme du registre de commerce 4- Déclaration de perte ou de vol de la plaque d'immatriculation fournie par la Sûreté Nationale ou la Gendarmerie Royale. Si la perte ou le vol a été formalisé à l'étranger : la déclaration de perte ou de vol issue des autorités compétentes étrangères ou des autorités diplomatiques ou consulaires marocaines.
Duplicata d'un titre de propriété et de sa plaque d'immatriculation	93,00	<ul style="list-style-type: none"> 1- Demande de duplicata du titre de propriété et de sa plaque d'immatriculation selon le modèle du Ministère. 2- Documents prouvant l'identité et la résidence du propriétaire. <ul style="list-style-type: none"> - Personne Physique : Une copie certifiée conforme de la CIN, lorsque le demandeur est mineur, l'autorisation du tuteur et une copie certifiée conforme de la CIN du tuteur, sont obligatoires. - Personne morale : une copie certifiée conforme du registre de commerce. 3- Déclaration de perte ou de vol du titre de propriété et de sa plaque d'immatriculation fournie par la Sûreté Nationale ou la Gendarmerie Royale. Si la perte ou le vol a été formalisé à l'étranger : la déclaration de perte ou de vol issue des autorités compétentes étrangères ou des autorités diplomatiques ou consulaires marocaines
Rectification d'un titre de propriété	Gratuit <small>(à la charge du client)</small>	<ul style="list-style-type: none"> 1- Demande d'échange du titre de propriété d'un cyclomoteur selon le modèle du Ministère. 2- Documents prouvant l'identité et la résidence du propriétaire. <ul style="list-style-type: none"> - Personne Physique : Une copie certifiée conforme de la CIN, lorsque le demandeur est mineur, l'autorisation du tuteur et une copie certifiée conforme de la CIN du tuteur, sont obligatoires. - Personne morale : une copie certifiée conforme du registre de commerce. 3- L'original de l'ancien titre de propriété.

*Titre de propriété et des plaques d'immatriculation pour les cyclomoteurs, tricycles à moteur et quadricycles légers à moteur ayant une cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³ ou une puissance électrique inférieure ou égale à 4 kilowatts

N.B: Pour tout paiement en espèces une valeur de 0,25% du montant indiqué ci-dessus est ajoutée au montant global (droit de timbre sur les paiements en espèces)



Créateur de Confiance